

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES YVELINES**

PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES

DIVISION STRATÉGIE, CONTRÔLE DE GESTION ET QUALITÉ DE
SERVICE

CTL du 20 janvier 2017

FICHE 1

DOSSIER EMPLOIS NATIONAL ET CONSÉQUENCES POUR LES YVELINES

Le CTR du 2 décembre 2016 (2^{ème} convocation) a examiné l'évolution de la situation des effectifs et des structures de la DGFIP pour l'année 2017.

Le PLF 2017 est caractérisé par plusieurs éléments :

- L'ensemble des catégories d'emplois est affecté par l'effort de suppressions.
- L'évolution des emplois de cadre A+ s'inscrit dans l'exercice de la GPEEC et permet de converger vers la dotation cible de chaque direction.
- Un rééquilibrage de la ventilation catégorielle est opéré pour rapprocher le niveau global du volume des emplois à celui des effectifs. Ainsi, les suppressions d'emplois des catégories A et B sont ajustées, par déport sur la catégorie C.
- L'exercice emplois du PLF 2017 est marqué par un volume important de redéploiements relatifs à l'adaptation de la carte des assignations de la dépense de l'Etat à la réforme territoriale, de l'extension des services facturiers, de la fusion des centres de services partagés, de la création de direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) et de la nouvelle organisation des services locaux du Domaine, de la poursuite de l'adaptation du contrôle fiscal et de la constitution d'une brigade nationale d'intervention cadastrale (BNIC), principalement.
- La méthode MAGERFiP, actualisée en 2014, est stabilisée. Les marges de manœuvre dans la déclinaison infradépartementale sont maintenues.

I – LES PRELEVEMENTS D'EMPLOIS AU NIVEAU NATIONAL

La loi de finances pour 2017 prévoit 2 130 suppressions d'emplois pour la DGFIP (volume identique à 2016). Afin d'accompagner la mise en place du prélèvement à la source (PAS) au 1^{er} janvier 2018, un renfort spécifique de 500 emplois a été validé par les Ministres.

Corrigé du solde des transferts entre programmes, soit + 12 ETP (cf. annexe 1), et d'un allègement exceptionnel du volume des suppressions d'emplois (+80 ETP) décidé au cours de l'année 2016 et traduit en 2017, ce sont au total 1 538 suppressions nettes d'emplois qu'il faut répartir entre les services contre - 2 111 en 2016.

L'effort qui pèse sur la DGFIP est donc sensiblement en retrait par rapport aux exercices précédents.

Le volet emplois du PLF 2017 conduira à enregistrer les opérations suivantes pour la DGFIP :

1	PLF	Quantification initiale	-2 130
		Mise en œuvre du PAS	500
		Suppressions nettes PLF 2017	-1 630
2	Transferts entre programme	Transferts entrants	27
		Transferts sortants	-15
		Solde transferts	12
3	Décision des Ministres	Allègement exceptionnel suppressions PLF2016	80
1+2+3 =		Evolution d'emplois à répartir	-1 538

➔ L'évolution nette* de la structure des emplois pour 2017 se présente ainsi :

			A+	A	B	C	Chef de poste***	TOTAL
Directions départementales			-108	-142	-525	-861	15	-1 621
Directions nationales et spécialisées			8	100	58	-80		86
Services centraux et assimilés *			6	17	-10	-16		-3
TOTAL			-94 **	-25	-477	-957	15	-1 538
% évolution nette / total des ETP de la catégorie	PLF 2017		-1,0%	-0,1%	-1,1%	-3,1%		-1,5%
	Pour mémoire	PLF 2016	-1,2%	-0,5%	-2,5%	-2,5%		-2,0%
		PLF 2015	-1,2%	-1,5%	-1,2%	-2,9%		-1,8%
		PLF 2014	-1,3%	-1,5%	-1,3%	-2,8%		-1,8%

* Services centraux, DDG & SRE

** -10 AGFIP, 11 AFIP, -5 AFIPA, -30 IP, -3 Idiv HC, -80 Idiv CN, 23 Idiv expert

*** Création de 13 services départementaux de l'enregistrement et de 2 trésoreries hospitalières départementales

Ces données appellent les remarques suivantes :

- Toutes les catégories d'emplois contribuent à l'effort ; à l'exception des AFIP consécutivement à la création de 11 emplois de niveau AFiP, adjoints aux responsables régionaux de la politique immobilière de l'Etat (RRPIE) ;
- le volume d'emplois de cadres supérieurs poursuit globalement sa diminution. Les mouvements d'emplois de A+ s'opèrent dans le cadre des travaux GPEEC, en cohérence avec les dotations cibles notifiées aux directions territoriales. Ceci conduit à localiser des suppressions mais aussi des renforts dans les directions ;
- le quantum de suppressions de A, B et C évolue par rapport aux exercices précédents avec une moindre pression sur les A et les B.

II - DECISIONS NATIONALES CONCERNANT LES YVELINES

La méthode MAGERFiP conduit en 2017 à la situation ci-dessous pour le département des Yvelines.

REDEPLOIEMENTS, TRANSFERTS & RENFORTS	Centres de Services Bancaires	-2,0
	DIE-Pôles d'Evaluation Départementaux (PED)	-1,0
	CF-Regroupement des brigades	-1,0
	OPH	-3,0
	Total	-7,0
GAINS DE PRODUCTIVITE FLECHES	Télé IR	-4,5
	Dématérialisation des paiements SPL	-3,0
	Total	-7,5
CONTRIBUTION PROPORTIONNELLE	Contribution proportionnelle	-40,5
CORRECTIFS DE CHARGE	Fiscalité des particuliers	15,6
	Fiscalité des professionnels	
	Publicité foncière	0,7
	Amendes	0,5
	Secteur public local	-2,8
	Autres métiers départementaux	7,4
	Total	21,4
DOTATION ACCUEIL	Dotation accueil	5,1
CORRECTIF OPERATIONNEL	Correctif opérationnel	-1,0
Total MAGERFIP		-29
PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE	Dotation	8,0

Total MAGERFIP PLF 2017 -21,00

Au final, les suppressions d'emplois se répartissent de la manière suivante par catégorie :

EVOLUTION DES EMPLOIS MAGERFIP

	VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EVOLUTION DES EMPLOIS													TOTAL	
	AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv Expert	A	B		C		Chef de poste	A+	TOTAL
									Admi	Géo	Admi	AST			
Margerfip	-1			-1		-2		-1	-2		-15			-4	-22

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

	VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EVOLUTION DES EMPLOIS													TOTAL	
	AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv Expert	A	B		C		Chef de poste	A+	TOTAL
									Admi	Géo	Admi	AST			
Dotation									5		3				8

TRANSFERTS ET REDEPLOIEMENTS D'EMPLOIS

	VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EVOLUTION DES EMPLOIS													TOTAL	
	AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv Expert	A	B		C		Chef de poste	A+	TOTAL
									Admi	Géo	Admi	AST			
Centres de Services Bancaires									-1		-1				-2
Pôles d'Evaluation Départementaux (PED)								-1							-1
BDV-Regroupement des brigades				-1										-1	-1
BDV-Transformation IP=>IDIV				-1		1									
OPH								-3							-3
Total				-2		1		-4	-1		-1			-1	-7

ÉVOLUTION NETTE DES EMPLOIS PLF 2017

	VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EVOLUTION DES EMPLOIS													TOTAL	
	AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv Expert	A	B		C		Chef de poste	A+	TOTAL
									Admi	Géo	Admi	AST			
TOTAL PLF 2017	-1			-3		-1		-5	2		-13			-5	-21

Au total le nombre de suppressions nettes d'emplois s'établit à 21 pour la DDFiP des Yvelines.

Selon la méthode MAGERFiP (annexe 2), les contraintes suivantes sont à respecter :

➤ Transferts et redéploiements :

Les transferts et redéploiements d'emplois devront être positionnés sur les services concernés, sans contraction avec les autres mouvements d'emplois

➤ Conséquences en emplois des restructurations :

Les emplois de comptables des postes C1 à C3 faisant l'objet d'une fermeture au 01/01/17 sont transformés en emplois administratifs d'inspecteurs. Ces emplois sont à la disposition de la direction et peuvent être redéployés vers d'autres structures ou utilisés pour financer les suppressions d'emplois.

➤ Catégorie A+ :

Les suppressions d'emplois de A+ ne doivent concerner que les services de direction (hors les cas liés à d'éventuels redéploiements de chefs de BDV).

➤ Catégorie A :

Les suppressions d'emplois d'inspecteurs doivent être prioritairement positionnés sur les services de direction. Les redéploiements d'emplois d'inspecteurs dans les services de direction ne peuvent s'opérer que s'ils participent d'une démarche visant à renforcer en direction le soutien aux postes comptables.